



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1000

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Raccordement ferroviaire de Givors - Avenant à la convention des participations financières pour intégrer de nouveaux partenaires

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Imbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Lung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1000**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Raccordement ferroviaire de Givors - Avenant à la convention des participations financières pour intégrer de nouveaux partenaires**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet REAL s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'inter modalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

En 2007, l'engagement communautaire dans le projet REAL a été réitéré lors du Conseil du 9 juillet (délibération n° 2007-4212) par l'adoption de deux protocoles d'accord pour :

- le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais (entre Saint Paul, Lozanne, Sain Bel et Brignais),
- la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors, comprenant notamment le projet du raccordement de Givors.

Ces projets sont également inscrits au contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013.

L'axe Lyon-Givors longe la rive droite du Rhône et constitue la colonne vertébrale d'espaces urbains denses entre Lyon et Givors où le TER a un rôle essentiel à jouer. L'amélioration de l'inter modalité (par l'amélioration des parkings relais, des gares, de la desserte TER et du matériel roulant) est essentielle. Sont également indispensables les opérations de modernisation de l'infrastructure parmi lesquelles les deux projets que sont le raccordement de Givors et l'aménagement des voies terminus à Perrache.

En aménageant un shunt entre les axes Lyon-Nîmes par la rive droite du Rhône (itinéraire privilégié pour le fret) et Saint Etienne-Lyon par Chasse sur Rhône (itinéraire privilégié pour les Grandes Lignes et TER), un certain nombre de cisaillements sont évités et le raccordement de Givors permet ainsi de libérer de la capacité ferroviaire au profit des TER Saint Etienne/Givors/Lyon.

Par délibération n° 2008-0302 du 13 octobre 2008, la Communauté urbaine a approuvé la convention de financement pour un montant de subvention de 1,5 M€ sur un montant total de 23 M€.

Ce projet est sous maîtrise d'ouvrage de RFF. Sa durée prévisionnelle est de 48 mois, soit une réalisation fin 2011.

En 2009, la région Rhône-Alpes a signé avec Saint Etienne Métropole et le département de la Loire un protocole d'intention concernant le développement de la desserte Lyon-Saint Etienne. Comme convenu dans ce protocole, le département de la Loire et Saint Etienne Métropole ont souhaité s'associer à la création du raccordement de Givors, dans le cadre du CPER 2007-2013.

Aussi, la répartition des financements est-elle modifiée comme suit :

- répartition initiale des financements des partenaires (en M€ courants) :

Partenaires	Etat	Région	RFF	Département du Rhône	Communauté urbaine	Total
montants	7,7	7,7	4,6	1,5	1,5	23
pourcentage	33,48 %	33,48 %	20 %	6,52 %	6,52 %	100 %

- nouvelle répartition des financements des partenaires (en M€ courants) :

Partenaires	Etat	Région	Saint Etienne métropole	Département de la Loire	RFF	Département du Rhône	Communauté urbaine	Total
montants	7,7	4,7	1,5	1,5	4,6	1,5	1,5	23
pourcentage	33,48 %	20,44 %	6,52 %	6,52 %	20 %	6,52 %	6,52 %	100 %

Le financement par la Communauté urbaine reste inchangé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant à la convention de participation financière aux travaux de réalisation du raccordement ferroviaire de Givors entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, le département de la Loire, Saint Etienne Métropole, la Communauté urbaine et RFF.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cet avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**